



Extrait du Vivre en Comminges

<http://www.vivreincomminges.org/CHARLAS-Le-coup-de-poing-de-l.html>

# **CHARLAS, Le coup de poing de l'agriculture industrielle**

- Alertes en Comminges - Barrage de CHARLAS -

Date de mise en ligne : jeudi 6 juillet 2006

---

**Copyright © Vivre en Comminges - Tous droits réservés**

---

## Communiqués de presse du 6 juillet 2006



125 millions d'Euros, c'est la somme que l'Etat est prêt à déboursier avec l'argent des contribuables français, pour réaliser Charlas, énorme réservoir de 110 millions de M3 d'eau situé en Haute Garonne.

50% serait apporté par l'agence de l'eau Adour Garonne au projet. Cette aide sera prélevée sur le budget de l'agence alimenté à plus de 80% par les redevances des usagers domestiques.

Charlas, est un projet à l'usage quasi exclusif des activités agricoles de l'irrigation. Elles ne contribuent financièrement qu'à hauteur de 13% au titre de la redevance prélèvement au financement du budget de l'Agence de l'eau.

A quand le respect du principe préleveur payeur ?

Année 2003, débat public sur le projet demandé par France Nature Environnement et sa fédération régionale UMINATE. Au terme du débat, une expertise complémentaire a été acceptée par la commission particulière du débat public.

Mai 2006, France Nature Environnement écrit à la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable pour lui faire part de sa désapprobation en apprenant la réalisation de l'étude par le porteur de projet, qui de surcroît, à ce jour n'a rendu aucune conclusion publique.

Juillet 2006, soutien public de la Ministre au Comité de bassin Adour Garonne à la réalisation du projet Charlas.

A l'heure où l'Etat traverse une crise financière structurelle, quel intérêt à investir dans un ouvrage dont l'utilité publique n'a pas été démontrée ?

L'intérêt général se trouverait-il une nouvelle fois sacrifié sur l'autel de stratégies politiciennes qui ne disent pas leur nom ?

Car, comment comprendre un tel soutien, au regard des ambitions de la Directive cadre sur l'Eau, notamment par l'atteinte du bon état écologique des eaux d'une part, et l'accord implicite à la poursuite actuelle de la gestion insoutenable de la gestion de l'eau dans le Bassin Adour Garonne d'autre part.

Les générations futures sont au rendez-vous, elles ne comprendront pas le grand écart de l'Etat.

*FNE : France Nature Environnement*

*Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement*

*Reconnue d'utilité publique*

*57 rue Cuvier - 75231 Paris cedex 05*

Site web : [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)